



## **Politique d'adhésion et de retard de la bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot**

### **Adhésion à la bibliothèque :**

- L'adhésion à la bibliothèque est sans frais;
- Elle est réservée exclusivement aux résidents de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- Une preuve de résidence est requise, avec photo et adresse;
- Le formulaire d'adhésion doit être dûment complété et signé;
- Les enfants âgés de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte pour procéder à l'adhésion;
- Les enfants âgés de 13 à 17 ans n'ayant pas de preuve de résidence doivent être accompagnés d'un adulte pour procéder à l'adhésion;
- La durée de l'adhésion est de 2 ans.

### **Politique de retard pour le retour de livre :**

- Des rappels seront envoyés par courriel;
- Après 3 mois de retard de la date prévue de retour, si le livre n'est toujours pas rapporté à la bibliothèque, une facture sera acheminée à l'abonné par la Municipalité. Le montant facturé sera au coût réel du livre, plus taxes, plus 15 % de frais administratifs;
- Aucun emprunt de livre ne sera possible tant que les frais de retard ne seront pas acquittés, au montant total de la facture émise par la Municipalité.

### **Loi 25 :**

- Les renseignements que vous transmettez à la bibliothèque de Sainte-Hélène-de-Bagot, de même que ceux qui seront consignés à votre dossier, demeureront confidentiels. Les employés et les bénévoles se serviront de ces données seulement dans le cadre de leur fonction.

Adoptée par la résolution numéro 319-11-2024 en date du 5 novembre 2024.